



## REGLEMENT PARTICULIER

**21<sup>ème</sup> RALLYE**

**TOUT-TERRAIN**

**ORTHEZ-BEARN**

**05-06-07 Aout 2022**



## PROGRAMME – HORAIRES

04 JUILLET 2022	9H00	Parution du Règlement et Ouverture des engagements
29 juillet 2022	minuit	Clôture des engagements tous Concurrents
03 AOUT 2022	17H00	Disponibilité des carnets d'itinéraire A la salle des fêtes de Ste SUZANNE
04 AOUT 2022	8H00	Disponibilité des carnets d'itinéraire – A la salle des fêtes de Ste SUZANNE
05 AOUT 2022	16H00 – 19h00	Vérifications administratives – SALLE DES FETES DE STE SUZANNE
05 AOUT 2022	16H15 – 19H15	Vérifications techniques – Parc des sports de STE SUZANNE
05 AOUT 2022	17h00	1ère réunion du Collège – Mairie de STE SUZANNE
05 AOUT 2022	19H30	Publication des équipages admis au départ. Ordre et heures de départs 1ère étape. Au PARC FERME de STE SUZANNE
05 AOUT 2022	20h00	Briefing concurrents ( <b><u>application de la réglementation 2022</u></b> )
06 AOUT_2022	07H00	Départ du rallye, sortie parc fermé.
06 AOUT 2022	à partir de 14h39	Arrivée 1 <sup>er</sup> étape entrée parc fermé à STE SUZANNE
06 AOUT 2022	20H00	Affichage des résultats partiels de la 1ère étape, ordre et heures de départ de la 2ème étape au PARC FERME de STE SUZANNE
07 AOUT 2022	08H00	Départ 2 <sup>ème</sup> étape, sortie parc fermé
07 AOUT 2022	à partir de 15h49	Arrivée 2 <sup>ème</sup> étape, entrée parc fermé à STE SUZANNE
07 AOUT 2022		Affichage des résultats du rallye dans les 30' suivant l'entrée en parc fermé de STE SUZANNE du dernier concurrent.
07 AOUT 2022	18H00	Remise des prix à la SALLE DES FETES de STE SUZANNE (sous réserve des conditions sanitaires)

## ARTICLE 1P. ORGANISATION

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA

L'ASAC BASCO-BEARNAIS organise les 05/06/07 AOUT 2022, en qualité d'organisateur administratif et l'écurie ORTHEZ-BEARN en qualité d'organisateur technique, le Rallye National avec participation étrangère dénommé :

### **21<sup>ème</sup> RALLYE TOUT-TERRAIN D'ORTHEZ-BEARN**

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la ligue du Sport Automobile d'Aquitaine N° \_\_\_\_ en date du \_\_\_\_\_

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA N° \_\_\_\_\_ en date du \_\_\_\_\_

#### **Comité d'organisation :**

Organisateur administratif : ASAC BASCO-BEARNAIS 2 Place Royale 64000 PAU

Président : Joël DO VALE

Organisateur technique : ECURIE ORTHEZ-BEARN

Co-Présidents : BERGES Denis et LAULHE Laurent



Permanence du rallye : jusqu'au 05/08/2022 : ASACBB 2 Place Royale 64000 PAU

05/08/22 : PC Course à la Salle des Fêtes de Ste Suzanne

06/08/22 : PC Course au stade de Rugby de Sault de Navailles

07/08/22 : PC Course à la mairie de STE SUZANNE

#### **1.1P. OFFICIELS**

FONCTION	NOM	PRENOM	N° LICENCE	CODE ASA
Observateur FFSA	LORRE	Joseph	10395	1202
Président de collège	LABEYRIE	Jean-Claude	1996	1009
Membre du collège	DUBORD	Alain	10156	1003
"	VIGNERTE	Jean-Pierre	7647	1003
Directeur de course	LUCAS	Gilbert	12948	1003
Directeur de course adjoint / Directeur de course Rallye 2	GROLLEAU	Christian	8049	1003
Adjoint direction de course / Délégué ES/PC	PERROT	Elisabeth	6567	1504
"	MONNIER	Sylvie	9968	1307
"	ROGER	Michel	49960	1003
Adjoint direction de course / Délégué ES	PAINVIN	Dominique	7706	1003
"	PERRIN	Eric	29996	1003
"	DUBOIS	Philippe	123400	1010
Commissaire Sportif dédié au contrôle de la publicité	ROUX	Gilles	1482	1504

Commissaire technique délégué FFSA	VERRON	Sébastien	46757	1714
Commissaires techniques Rallye 2	MAIRE-HEGUY	Jean-Marie	29577	1010
Commissaires techniques	DABADIE	Gérard	10602	1003
Commissaires techniques	BATARD	Patrick	146650	1003
“	LOUIS	Alexandre	237076	1003
Chargé des relations avec les concurrents	DOYEN	Sylvie	154219	1003
“	CABRERO	Karine	139977	1003
Responsable Parcs	LAXAGUE	Jacques	165604	1003
Médecin responsable	A définir			
Responsable classement	BOURGOIS	Monique	132559	1004
“	DUCROCQ	Frédéric	19399	1004
Chargé relation presse	ESTENAVE	Marie-France	..	..

**Tous les officiels figurant au Règlement Particulier sont nommés juges de fait à l'exception des membres du collège.**

### **1.2P. ELIGIBILITE**

Le 21<sup>ème</sup> rallye tout-terrain ORTHEZ-BEARN compte pour :

- Le Championnat de France des Rallyes Tout Terrain pilotes et copilotes
- Le Trophée Rallye 4x4 pilotes et copilotes
- Le challenge Rallye 2 roues motrices pilotes et copilotes
- Le challenge Rallye SSV pilotes et copilotes
- Les challenges de la Ligue Régional du Sport Automobile d'Aquitaine Sud pilotes et copilotes
- Le championnat automobile de la Ligue Régional du Sport Automobile d'Aquitaine Sud pilotes et copilotes

### **1.3P. VERIFICATIONS**

Les équipages engagés recevront avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications, avec leur heure de convocation au CHA d'entrée aux vérifications administratives, **à respecter impérativement.**

Vérifications administratives : le 05/08/2022 de 16h00 à 19h

Lieu : Salle des Fêtes de Ste SUZANNE

Vérifications techniques : le 06/08/2022 de 16h15 à 19h15

Lieu : Parc des Sports de Ste SUZANNE

Le déchargement des véhicules se fera obligatoirement sur le parking de la salle des fêtes de Ste Suzanne (parc remorques attendant)

Les vérifications finales seront effectuées : DUMONT AUTOMOBILES 1 rue St Gilles, ORTHEZ

Taux horaire : 60 € TTC

## **ARTICLE 2P. ASSURANCES**

Conformément au règlement FFSA

## ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

### 3.1P. Demande d'engagement - Inscriptions

#### 3.1.5P.

Tout concurrent qui désire participer au 21<sup>ème</sup> rallye tout-terrain ORTHEZ-BEARN doit adresser au secrétariat de l'ASAC Basco-Béarnais la demande d'engagement ci jointe dûment complétée avant le 29/07/22 minuit (cachet de la poste faisant foi).

**ASAC BASCO-BEARNAIS**

**2 Place Royale 64000 PAU**

TEL : 05 59 90 29 09 MAIL : asacpau@orange.fr

#### 3.1.10P

Le nombre d'engagé est fixé à : 100 voitures

#### 3.1.11.1P.

Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : **550 €**
- Sans la publicité facultative des organisateurs : **1100 €**
- Les équipages licenciés à l'ASAC BASCO BEARNAIS (pilote et copilote) recevront **de l'ASAC un chèque de 50 €** (10% de l'engagement) remis lors des vérifications administratives.
- **Les équipages licenciés en « zone B » se verront attribuer une remise « gasoil » de 50 € (par chèque de l'Ecurie Orthez Béarn remis lors des vérifications administratives) afin de prendre en compte la hausse de l'énergie.**

#### 3.1.12P.

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

**Les chèques de règlement des droits d'engagements seront rédigés à l'ordre de :  
ECURIE ORTHEZ BEARN.**

#### 3.1.13P

Tous les droits d'engagements réglés par chèques, faisant l'objet d'une insuffisance de provision, feront systématiquement l'objet d'une demande de sanction à la FFSA. (Conforme à l'article 3.10 du code sportif international)

#### 3.3P : Ordre de départ

Conforme au règlement du championnat de France des rallyes tout terrain

#### 3.3.2 P : Attribution des numéros

Conforme au règlement du championnat de France des rallyes tout terrain

## ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement technique des rallyes tout terrain FFSA

#### 4.3P Assistance

Conforme au règlement standard FFSA.

Les assistances seront interdites en dehors des sites prévus à cet effet.

Les équipes d'assistance seront tenues de **NETTOYER L'EMPLACEMENT DE TOUTES TRACES DE BOUE** laissées après chaque intervention sur les voitures de compétition.

**UN SEUL véhicule d'assistance, par voiture de compétition, sera autorisé dans les parcs d'assistances, avec macaron « ASSISTANCE » collé en haut à droite du pare-brise. A défaut, des pénalités de 30 secondes et de 200€ seront appliquées.**

## ARTICLE 5P. PUBLICITE

Les publicités obligatoires ou facultatives seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

### 5.1 Identification des voitures

Conforme au règlement standard FFSA.

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

### 6.1P. Description

Le 21<sup>ème</sup> RALLYE TOUT TERRAIN ORTHEZ BEARN représente un parcours total de 276.70 km, dont 151.79km de liaison.

Ce rallye est divisé en 2 étapes et 5 sections et comporte 12 épreuves spéciales d'une longueur totale de 124.91 km de spéciales.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1/4	SAULT-SALLESPISSE	12.000 KM
ES 2/5	BALANSUN	7.500 KM
ES 3/6	BASSERCLES	8.660 KM
ES 7 / 9 / 11	LOUBIENG	11.450KM
ES 8 / 10 / 12	LANNEPLAA	11.430KM

### 6.2P. RECONNAISSANCES

*Conforme au règlement du championnat de France des rallyes tout terrain.*

#### 6.2.1P

Les reconnaissances auront lieu à partir du Jeudi 04 AOÛT à 8h.

Seules les reconnaissances pédestres, VTT, motos et Quads homologués sont autorisés. **Tous les véhicules possédant un volant et /ou 2 places côte à côte (SSV) sont interdits.**

Chaque équipage recevra avec la remise des road book deux autocollants « reconnaissances » et deux bracelets qu'il devra porter pendant toute la durée des reconnaissances. Seuls les possesseurs de bracelets seront autorisés à reconnaître les spéciales. Des contrôles seront effectués.

Vitesse réduite, les chemins étant ouverts à toute circulation. Interdiction d'effectuer les reconnaissances à contresens.

## ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement du championnat de France des rallyes tout terrain

### 7.1.8P

Le road book sera distribué à l'ouverture des reconnaissances, ainsi que les 2 bracelets pour pilotes/copilotes et 2 autocollants par voiture engagée qui devront être apposés sur les véhicules de reconnaissance. Disponible à la salle des fêtes de Ste Suzanne le mercredi 03 Aout à partir de 17h et le Jeudi 04 Aout à partir de 8h.

## ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

## ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement du championnat de France des Rallyes Tout-Terrain.

## ARTICLE 10P. PRIX

IMPORTANT : les montants indiqués pour les prix de GROUPES et de CLASSES sont établis sur la base de 80 partants. Le montant réel sera corrigé au prorata en fonction du nombre de partants réels (voir ci-dessous les tableaux pour 80 partants et pour 60 partants).

En plus de ces prix seront remis des « Primes Performances » ainsi qu'un prix « LEGEND GROUP »

### PRIX 10.1.P :

Les primes d'arrivée seront calculées en fonction du nombre réel de partants.

Exemple de primes pour un nombre de 80 partants										
Primes d'arrivée	1er	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème	7ème	8ème	Total	
Scratch catégorie Championnat (T1A/T3/T4 confondus)	135 €	105 €	80 €						320 €	
<b>Groupes (T1A/T3/T4 confondus (T3 1A-1B-S-T3FIA-T4FIA) - T1B - T2/T2B et T2B+ confondus - SSV série</b>										
Si au moins 5 partants	470 €	340 €	250 €						4 240 €	
Si au moins 10 partants				175 €	155 €				1 320 €	
Si au moins 15 partants						140 €	100 €	70 €	1 240 €	
<b>total groupe catégorie Championnat</b>	<b>605 €</b>	<b>445 €</b>	<b>330 €</b>	<b>175 €</b>	<b>155 €</b>	<b>140 €</b>	<b>100 €</b>	<b>70 €</b>		
<b>Total autres groupes (T1B - Trophée 4X4-SSV)</b>	<b>470 €</b>	<b>340 €</b>	<b>250 €</b>	<b>175 €</b>	<b>155 €</b>	<b>140 €</b>	<b>100 €</b>	<b>70 €</b>		
<b>Classes</b>										
Nbre de classes	20									
Si au moins 3 partants	65 €								1 300 €	
Si au moins 5 partants		35 €							700 €	
Si au moins 7 partants			30 €						600 €	
									Total	9 720 €
Exemple de primes pour un nombre de 80 partants										
Primes d'arrivée	1er	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème	7ème	8ème	Total	
Scratch catégorie Championnat (T1A/T3/T4 confondus)	135 €	105 €	80 €						320 €	
<b>Groupes (T1A/T3/T4 confondus (T3 1A-1B-S-T3FIA-T4FIA) - T1B - T2/T2B et T2B+ confondus - SSV série</b>										
Si au moins 5 partants	470 €	340 €	250 €						4 240 €	
Si au moins 10 partants				175 €	155 €				1 320 €	
Si au moins 15 partants						140 €	100 €	70 €	1 240 €	
<b>total groupe catégorie Championnat</b>	<b>605 €</b>	<b>445 €</b>	<b>330 €</b>	<b>175 €</b>	<b>155 €</b>	<b>140 €</b>	<b>100 €</b>	<b>70 €</b>		
<b>Total autres groupes (T1B - Trophée 4X4-SSV)</b>	<b>470 €</b>	<b>340 €</b>	<b>250 €</b>	<b>175 €</b>	<b>155 €</b>	<b>140 €</b>	<b>100 €</b>	<b>70 €</b>		
<b>Classes</b>										
Nbre de classes	20									
Si au moins 3 partants	65 €								1 300 €	
Si au moins 5 partants		35 €							700 €	
Si au moins 7 partants			30 €						600 €	
									Total	9 720 €

## **PRIMES PERFORMANCES**

<b>Primes Performances scratch</b>	25 <sup>ème</sup>	35 <sup>ème</sup>	45 <sup>ème</sup>	Avant dernier
ES 2 BALANSUN	50€			
ES 6 BASSERCLES		50 €		
ES 11 LOUBIENG			50 €	
ES 12 LANNEPLAA				50 €

## **LEGEND GROUP :**

Pour ce rallye, une catégorie particulière de véhicules appelée "LEGEND GROUP" ne faisant pas l'objet d'un titre reconnu par la FFSA. Ces véhicules des groupes T1A et T1B doivent répondre aux critères suivants :

- Châssis et moteur construits jusqu'à l'année 2000,
- Boite séquentielle ou en H,
- Moteur central ou en porte à faux,

Le concurrent devra spécifier sur son bulletin d'engagement qu'il est dans cette catégorie et il pourra être contrôlé pour vérification. Le montant des prix attribués à cette catégorie est précisé ci-dessous.

Ce challenge sera mis en place s'il y a au minimum 5 partants respectant les conditions énumérées ci-dessus.

<b>Primes LEGEND GROUP (si proposé par l'organisateur)</b>	1er	2ème	3ème
T1A	150 €	100 €	50 €
T1B	150 €	100 €	50 €

**Pas de cumul des primes LEGEND GROUP avec les autres prix (groupe et classe)**

**Les inscriptions en LEGEND GROUP sont à indiquer sur le bulletin d'engagement pour pouvoir bénéficier des primes.**

### **NOTA :**

- Les primes seront annulées pour tout équipage pénalisé pour son non-respect de la réglementation générale.
- Les prix arrivée scratch et groupes sont cumulables.
- Les prix de classe ne sont pas cumulables avec les prix arrivés scratch et groupes
- Les PRIMES PERFORMANCES et « LEGEND GROUP » sont cumulables entre eux ainsi qu'avec les prix de groupe ou de classe
- Les prix de PERFORMANCES seront remis même en cas d'abandon.
- Les prix en coupes non retirés lors de la remise des prix seront perdus si l'équipage n'est pas dûment représenté.
- Une équipe de commissaires sera récompensée par la remise d'une coupe.

**Les chèques seront envoyés par la poste après le rallye.**

**Lors de l'engagement, merci de préciser de manière lisible le nom (individu ou association) et l'adresse du destinataire du chèque. Tout chèque retourné pour raison « n'habite pas à l'adresse indiqué » ne sera pas renvoyé.**